

Face à la crise pandémique, plus que jamais : **La santé est un droit !**

La pandémie de Covid-19 engendre une crise dont la sortie ne nous engagera pas automatiquement dans la voie du progrès, pourtant seule en mesure d'apporter des solutions durables aux injustices qui déchirent la société.

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut mettre la population en sécurité sociale et lui garantir l'accès à la santé, aux soins et à la protection sociale.

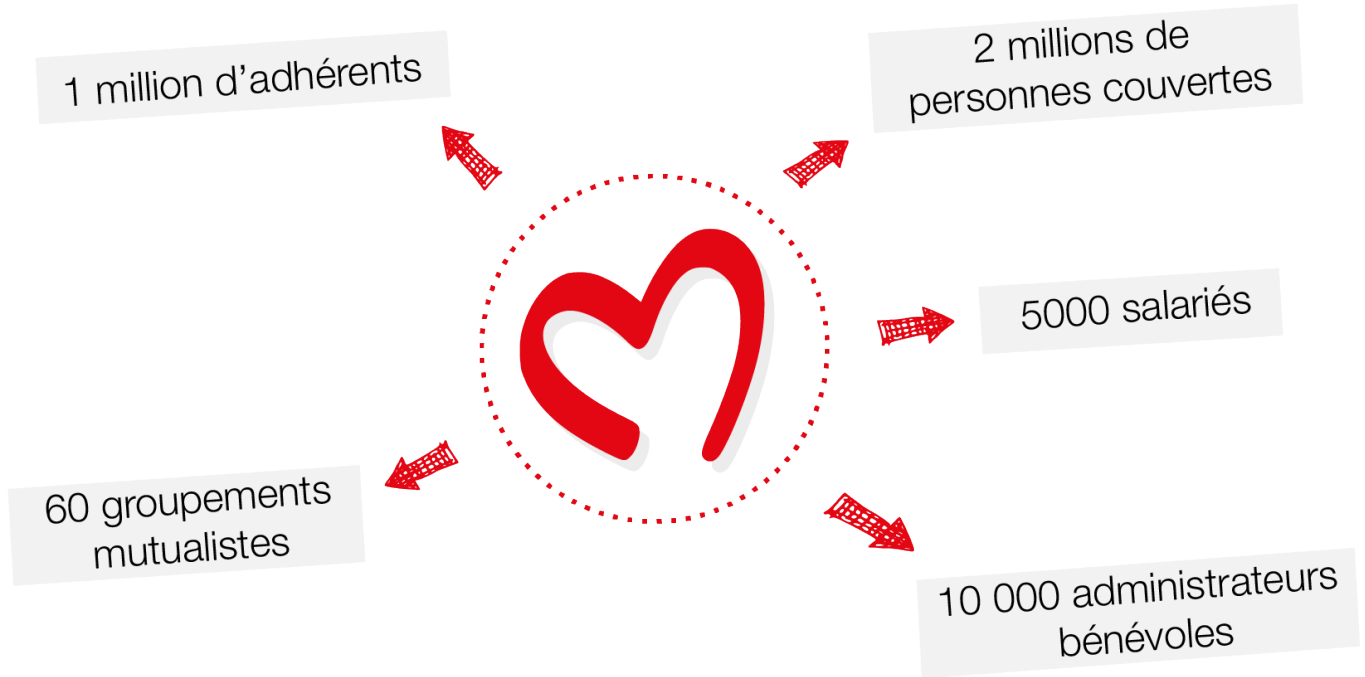
Cela nécessite d'agir en proximité des territoires et des habitants pour rendre effectif le droit à la santé.

Les Mutuelles de France, actrices de santé de terrain, formulent donc une série de propositions territoriales pour l'accès à la santé et aux soins.

- 1. Soutenir la création et le développement des centres de santé mutualistes polyvalents.** Ils permettent de répondre à des problématiques géographiques et économiques de l'accès aux soins. Ce mode d'organisation de la médecine de premier recours répond aux besoins des patients d'un parcours coordonné facilité et d'un accès aux soins sans dépassement d'honoraires. Il engage également des pratiques professionnelles partagées, voulues par les nouvelles générations de médecins.
- 2. Lancer des expérimentations autour du télésoin comme outil au service de l'accès aux soins,** par exemple en implantant des cabines ophtalmiques. Leur utilisation devra être réglementée afin d'assurer une qualité de prise en charge, le consentement éclairé du patient et la protection des données de santé échangées. Le télésoin doit favoriser l'accessibilité de toutes et tous à la santé dans une logique d'addition et non de substitution aux examens physiques. Ces expérimentations feront l'objet d'une évaluation partagée associant les usagers, les professionnels et les élus.
- 3. Promouvoir et défendre l'ESS.** L'économie sociale et solidaire est une forme d'entreprendre originale, fondée autour de principes clairs et rappelés par la loi de 2014 sur l'ESS : une gouvernance démocratique et indépendante de l'apport en capital des parties prenantes, un mode de gestion non lucratif et la poursuite d'objectifs sociaux plus larges que la simple volonté de partage de bénéfices. Ces valeurs sont plus que jamais d'actualité dans une société confrontée à une crise sans précédent. Promouvoir et défendre l'ESS, c'est faire reconnaître ses spécificités et ses atouts.

Au-delà de la santé, le secteur de l'ESS, soutenu et financé, peut être le vecteur de nouvelles pratiques coopératives et locales dans tous les domaines. Ainsi, par exemple, le développement de plateformes locales de livraison et de services permettrait d'offrir une alternative fiable au modèle délétère des grandes plateformes mondiales. Ces collectifs organisés sur la base du salariat, permettent de meilleures conditions de travail, une vraie protection sociale et une gouvernance horizontale. C'est un modèle qui veille à la pérennité de l'emploi sur nos territoires.

- 4. Réserver les financements publics du médico-social aux opérateurs publics et privés à but non-lucratif.** Les Mutuelles de France proposent que ce secteur échappe ainsi à toute pratique marchande qui fait primer le profit sur la qualité de la prise en charge. Pour cela, les Mutuelles de France proposent de renforcer les exigences sociales et de gestion démocratique des établissements médico-sociaux. Il sera nécessaire de garantir les financements pour assurer la qualité du service aux personnes et de bonnes conditions d'emploi aux agents.
- 5. Augmenter le niveau de financement des EPHAD** afin d'améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées et, également, les conditions de travail et de rémunération des professionnels. Cet effort doit aussi conduire à augmenter les capacités d'accueil total pour faire face au vieillissement de la population.



UN GRAND RÉSEAU DE SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES



106 centres polyvalents,
dentaires, médicaux et
infirmiers



118 centres optiques et
d'audioprothèses



40 établissements et
services médicaux-
sociaux



4 hôpitaux, cliniques
et HAD



2 pharmacies mutualistes

Retrouvez nos 42 propositions détaillées et augmentées sur www.lasanteestundroit.fr

Et l'actualité des Mutuelles de France sur www.mutuelles-de-france.f

Contactez la délégation de votre territoire à l'adresse suivante : xxxxx@xxxx.xx